Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260402-D033_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yvon RIALLAND (pouvoir à Géraldine TABART).

Secrétaire de séance : Hervé LEFEBVRE

033/2026 Désignation de deux représentants à Morbihan énergies

Considérant que dans le prolongement des élections municipales, Morbihan énergies, syndicat mixte de coopération intercommunale, va procéder au renouvellement de ses délégués.

Considérant que la Commune d'Arzal est membres de Morbihan énergies, à ce titre le conseil municipal doit procéder à la désignation de 2 représentants,

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- ☐ Désigne M. Hervé LEFEBVRE et Mme Magali FORÊT, comme représentants de la Commune d'Arzal à Morbihan Energies.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.